PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55, rue Charles Nungesser
CS 20116 - zone de Prat Pip Nord
29802 Brest Cedex 9
02 98 04 86 28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

ASSOCIATION AR JENTILEZ

Hôtel de Ville
22700 Perros-Guirec
06 87 40 27 96
kotick@arjentilez.org

NOS PARTENAIRES

FFB Bretagne · Région Bretagne · Finistère Penn-ar-Bed Le Département · Côtes d'Armor · Ille & Vilaine Le Département

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

KOTICK

A PERROS-GUIREC

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Cotre de Carantec construit en 1931 au chantier Moguérou, le Kotick fait partie de l'histoire maritime de Ploumanac'h.

Depuis les années 50, le *Kotick* a navigué une trentaine d'années depuis son mouillage de la plage de St Guirec avant d'être cédé en 1987 à un groupe de passionnés qui procèdent aux travaux de remise en état indispensables et font naviguer le bateau jusqu'en 1991, année où eux-mêmes le transmettent à trois amoureux de la voile ancienne.

Le Kotick est cédé à chaque fois pour le franc symbolique à condition que le port d'attache reste Ploumanac'h. Fidèle à ce principe, l'Association Ar Jentilez a repris le flambeau en 1996 avec comme objectif de faire découvrir au plus grand nombre un aspect plus sportif de la voile traditionnelle. D'importants travaux conduits de 1997 à 2001 ont été récompensés par le classement de Kotick au titre des Monuments Historiques.

Le *Kotick* atteindra bientôt l'âge remarquable de 90 ans grâce aux passionnés qui l'ont assidûment entretenu et fait naviguer. Mais notre objectif est de l'amener bien plus loin : 100 ans dans les voiles !

LE PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui, pour que cette belle histoire continue, les travaux suivants sont nécessaires: grand carénage, réfection du pont, de 2 bordés et d'une préceinte, changement des voiles, nouveaux taud de grand-voile et d'hivernage.

LES CONTREPARTIES

Chaque don bénéficiera d'un reçu fiscal

Jusqu'à 30€ : Invitation à la remise à l'eau
A partir de 30€ (coût réel de 10€): + un badge ou un porte-clé
A partir de 60€ (coût réel de 20€): + une affiche
A partir de 300€ (coût réel de 120€):+ une sortie sur le Kotick ou Ar Jentilez

Montant des travaux	25460
Objectif de collecte	7500
Début des travaux	Février 2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration du KOTICK

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60038
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
KOTICK

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐